



JOURNÉE D'INFORMATION SCIENTIFIQUE DE L'UMR 6566

La Journée d'information scientifique de l'UMR 6566 - CReAAH « Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire » se déroulera le :

Samedi 21 mars 2015 dans l'amphithéâtre A*
de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

* **Bâtiment 2A**, Campus de Beaulieu de l'Université de Rennes 1 (plan disponible à la demande).

Cette journée **d'information scientifique de l'U.M.R. 6566** (CNRS, Université de Rennes 1, de Rennes 2, de Nantes, du Maine, Ministère de la Culture et INRAP) s'adresse à tous les personnels de l'Unité ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs et plus largement, à tous les acteurs de la communauté scientifique intervenant dans la recherche archéologique interrégionale ou internationale.

Vous voudrez bien nous adresser **avant le 20 février dernier délai** votre proposition de communication orale ou de poster et un résumé de 2 pages maxi pour le fascicule. Le texte devra être saisi et/ou sauvegardé sous Word.doc ou RTF. Les illustrations, dont le tirage se fera en noir et blanc, (dessins et/ou photos) sont à fournir en format JPEG ou TIFF (attention au format final du document ex : 300 DPI pour une photo 10x15).

Textes et figures sont à envoyer

- soit par messagerie à : annie.delahaie@univ-rennes1.fr
- soit sur CD à

**« Journée Scientifique de l'UMR » - UMR 6566 – CReAAH CNRS
Université Rennes 1 – Campus de Beaulieu – Bâtiment 24-25
CS 74205
35042 RENNES Cedex**

Le temps de parole sera fonction du nombre de participants mais ne devra impérativement pas dépasser 15 minutes maximum (10 mn d'exposé et 5 mn pour les questions).

Un repas-buffet en commun est prévu à midi sur place à la cafétéria 1^{er} cycle (22 €/personne).

Afin de faciliter le déroulement de cette journée, nous vous demandons de bien vouloir nous renvoyer :

- le coupon d'inscription ci-joint (pour réserver votre fascicule **offert par l'UMR**)
- et le règlement correspondant au repas

avant le 20 février dernier délai

(Tout repas non réglé ne pourra être enregistré - merci de votre compréhension)

